


SCP MARTIN – GRAVELINE  
199 rue Colbert – 59 000 LILLE

 03 20 51 20 93 / @ <http://www.huissier-59-lille.fr>

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF  
ET LE PREMIER AOUT

A la requête de : SAS ACADEMIE DES PROS RCS Lille 817 851 892 dont le siège est 27 rue de l'Eglise 59840 LOMPRET représentée par Monsieur Olivier CHAON

Lequel m'a exposé : l'Académie des Pros est un organisme de formation essentiellement à destination des professionnels et de leurs collaborateurs. L'Académie des Pros organise chaque mois des sessions de formations sur des thèmes variés. Depuis le début dans un souci de recherche constante de qualité, une fiche d'évaluation est remise systématiquement à chaque élève. La collation de toutes ces fiches a permis d'établir un taux de satisfaction que Monsieur CHAON me requiert de contrôler et constater afin de l'authentifier.



Déférant à cette réquisition,

Je soussigné **Olivier GRAVELINE** membre de la Société Civile Professionnelle **Arnaud MARTIN** et **Olivier GRAVELINE** Huissiers de Justice à la résidence de LILLE y demeurant 1, Rue Bayard à 59000 LILLE,

✚ J'ai procédé aux constatations suivantes :

Monsieur Olivier CHAON Directeur Général me remet le fichier des élèves formés par l'Académie des Pros sur toute l'année 2018/19. Ce fichier contient les fiches de présence des élèves ayant suivi une ou plusieurs formations. Il m'est remis également en comparaison le fichier des élèves ayant répondu à la demande d'évaluation. Le collationnement entre ces deux fichiers permet d'établir la véracité du vote et la réalité de chaque élève participant au vote.

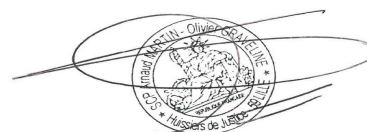
Résultat du sondage :

Avez-vous apprécié votre formation	Oui 97,4 %
Recommanderiez-vous la formation	Oui 98 %

Fichiers en annexe non publiés pour le respect de la confidentialité.

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Olivier GRAVELINE